

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 JANVIER 2023

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni à Badonviller (salle Mansuy), sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Yolande BOULENGER, Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Michael THUOT, Monsieur Gilbert BREGEARD, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Maud DORE, Monsieur Marc SORATROI, Madame Catherine ROCH, Madame Agnès RENCK, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Nicole MILBACH, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Jean-Luc BESNARD, Monsieur Patrice MAUCOURT, Monsieur Henry BRETON, Madame Evelyne VERDENAL.

Suppléants en situation délibérante : Monsieur Alban JACQUEMIN, Monsieur Hugues CARRE, Monsieur Jean-Marie ARMBRUSTER, Monsieur Jean-Marie WAGNER.

Pouvoirs :

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Eric TAVERNE
Madame Danièle VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Thierry MEURANT
Monsieur Raymond SCHMITT a donné pouvoir à Monsieur Patrice MAUCOURT
Monsieur Pierre MONZEIN a donné pouvoir à Monsieur Philippe COLIN
Madame Stéphanie CROUZEL a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER
Monsieur Frédéric MARCHAL a donné pouvoir à Monsieur Gérard PATOUX
Monsieur Jean-Claude BAZIN a donné pouvoir à Madame Bernadette ROBARDET
Madame Isabelle MONZAIN a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER

Excusés : Madame Adeline CAPONE, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Christian GALLOIS, Monsieur Raymond SCHMITT, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur André THIEBO, Monsieur Denis BOULANGER, Madame Stéphanie CROUZEL, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Angeline LAMY.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	56	64

1. DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT)

La CCVP souhaite mettre en œuvre une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Un diagnostic avait été réalisé en 2022 par le CAL SOLIHA et a permis de déboucher sur un programme d'actions. M. Christophe ADAM (CAL SOLIHA) présente en séance le projet d'OPAH et le détail des actions prévues (*Cf. ANNEXE A*).

Cette OPAH nécessite de confier une mission d'animation à un opérateur (permanences d'accueil du public, accompagnement au montage des projets, visites avant et après travaux...). Un appel d'offres a été passé et les offres sont en cours d'étude.

Véronique SAUFFROY demande si la CCVP interviendra pour aider les propriétaires souhaitant adapter leur logement qui ne bénéficient pas d'une aide de la CARSAT. Christophe ADAM explique que la proposition est que la CCVP intervienne sur ces dossiers uniquement lorsqu'il n'y a pas d'aide de la part d'une caisse de retraite (cas des ressortissants MSA notamment).

Marie-Hélène HUMBERT demande des précisions sur le calendrier de mise en œuvre de l'OPAH. Suite au transfert de la gestion des crédits de l'État vers le Département, le lancement de l'OPAH sera un peu retardé par rapport à ce qui était initialement envisagé. Il faut en effet attendre la signature d'une convention associant la CCVP, l'État, le Département et la Région, prévu sous 2 mois environ. L'OPAH devrait donc pouvoir démarrer en mai 2023.

En réponse à une interrogation de Frédéric MAILLIOT, il est précisé que le nombre de dossiers prévisionnel a été établi sur la base du diagnostic pré-opérationnel, des dossiers déposés dans le passé en secteur diffus (= hors OPAH), tout en tablant sur une dynamique générée par l'OPAH. La première année est une année de test. Si la demande est plus importante que prévu, il est possible de solliciter un financement supplémentaire pour la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Philippe ARNOULD précise toutefois que si l'on augmente le nombre de dossiers aidés, cela accroît la participation financière de la CCVP.

Dominique FOINANT évoque la problématique des biens sans maître et demande si une intervention de l'ANAH est possible en complément de la DETR. Ce n'est pas le cas car la finalité est publique et non privée. Des aides sont ensuite mobilisables par un privé uniquement s'il acquiert le bien.

En réponse à une question de Michel MARCEL, il est précisé que la CCVP n'a pas de droit de regard sur les professionnels choisis pour les travaux. Philippe COLIN ajoute que l'OPAH induira nécessairement du travail pour les entreprises locales qui ont déjà un plan de charge conséquent.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer le marché d'animation de l'OPAH pour une durée de 3 ans avec l'opérateur qui sera retenu, dans la limite de 150 000 € HT sur 3 ans.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Cf. **ANNEXE B.**

Véronique SAUFFROY observe qu'il faudrait ajouter dans le point sur la commercialisation des parcelles de la zone de Domjevin qu'une parcelle a été réservée pour le projet hydrogène de STV. Philippe ARNOULD évoque par ailleurs la nécessité de changer de méthode pour la commercialisation pour éviter de geler inutilement certains terrains ou de procéder à des découpages non suivis d'acquisition.

5. SENIORS EN VACANCES 2023

L'opération « seniors en vacances » a concerné 180 participants en 2022 qui sont ainsi partis en Bretagne à Mur-de-Bretagne (22) au mois de septembre. Le nombre élevé de participants commence à être problématique au niveau des sites d'hébergements et de restauration pads toujours adaptés à des groupes d'une telle taille. C'est pourquoi il est proposé de reconduire l'opération en 2023 (avec comme destination Les Issambres – 83) mais en répartissant les participants sur 2 semaines différentes (semaines consécutives au même endroit et avec le même programme : semaine du 23 au 30 septembre et semaine du 30 septembre au 07 octobre).

Véronique SAUFFROY demande si les personnes déjà parties les années passées reçoivent le programme par courrier. Il est répondu négativement, mais les participants des années passées sont sur le qui-vive et à prêts à s'inscrire dès le lancement de l'opération. Suite à une question de Michel CESAR, il est précisé que le choix de la première ou deuxième semaine sera lié au secteur géographique afin de faciliter le circuit de ramassage.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De reconduire l'opération Seniors en Vacances pour l'année 2023, dans la limite d'un coût total de l'action de 120 000 € TTC. Il autorise le président à signer les marchés et contrats nécessaires avec les différents prestataires (centre de vacances, transporteur, restaurateurs, assurances...) dans la limite de ce montant global.**

- *De fixer les tarifs pour les participants à 525 € par personne non-imposable, et à 717 € par personne imposable (supplément chambre individuelle de 90 €). Un supplément de 12 € pour les personnes ne résidant pas sur le territoire sera appliqué.*
- *D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'ANCV.*

6. ACQUISITIONS FONCIERES SUITE A VENTE PAR ADJUDICATION

Lors de sa séance du 22 septembre 2022, le conseil communautaire avait autorisé le président à participer à la vente par adjudication de parcelles en indivision. Cette vente s'étant déroulée le 26 janvier, il était envisagé que le conseil procède à la validation définitive des acquisitions sur lesquelles la CCVP était susceptible d'avoir surenchéri avec succès.

Du fait de surenchères très importantes, la CCVP n'a pu se positionner sur aucune des parcelles proposées à la vente. Le point est donc retiré de l'ordre du jour.

Philippe ARNOULD informe le conseil qu'il sera proposé assez rapidement au conseil de lancer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour pouvoir réaliser la liaison cyclable Blâmont/Cirey-sur-Vezouze qui est réellement structurante.

7. REPRISE DES PLASTIQUES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les plastiques issus de la collecte sélective des emballages ménagers sont triés en plusieurs catégories distinctes. Certaines sont revendues à des repreneurs privés (actuellement Suez) tandis qu'un flux appelé « flux développement » regroupant des plastiques qui nécessitent un sur-tri et des opérations industrielles complexes est repris directement par l'éco-organisme Citeo.

Le contrat de reprise établi avec Citeo est annexé au conventionnement que la CCVP a signé avec cet éco-organisme pour percevoir les soutiens à la collecte sélective. Ce dernier qui s'achevait le 31 décembre 2022 étant prolongé d'un an, il est nécessaire de prolonger le contrat de reprise du « flux développement » jusqu'au 31 décembre 2023.

Véronique SAUFFROY souhaite savoir quelle est la destination des plastiques triés. Deux flux doivent être distingués : les plastiques de type flacons qui sont revendus à des recycleurs français et européens et qui ne rencontrent aucune difficulté en termes de débouchés, et ce que l'on appelle le « flux développement ». Ce « flux développement » regroupe de nombreux emballages différents (pots de yaourts, barquettes, films...) suite à l'extension des consignes de tri et nécessite un sur-tri pris en charge par Citeo. Seule une partie de ces emballages est ensuite recyclée (films plastiques par exemple), le reste étant pour le moment éliminé par incinération comme combustible solide de récupération (CSR) dans des fours de cimenterie par exemple.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer le renouvellement pour un an du contrat de reprise du « flux développement » par Citeo.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La CCVP souhaitait solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour équiper ses bureaux de Badonviller et Cirey-sur-Vezouze de panneaux photovoltaïques. Il s'avère qu'il n'est pas possible de cumuler cette subvention avec une revente de l'électricité. Il est donc préférable de renoncer à la demande de subvention. L'élaboration du projet va se poursuivre il reste potentiellement rentable même sans la subvention.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

9. QUESTIONS DIVERSES

- *Groupe d'Intérêt Public A31/A33 : L'État souhaite regrouper les intercommunalités, la Multipole, la Région et lui-même dans une même structure pour financer les études de décongestion de l'A31 et l'A33. Le projet concernait au départ les intercommunalités urbaines et désormais tous les membres de la Multipole. 4 EPCI sur les 13 que compte la Multipole (dont la CCVP) sont opposées à une participation*

financière. Les statuts du GIP ne prévoient pour le moment pas de participation mais la Multipole (et donc la CCVP au travers de sa cotisation) va déjà prendre en charge le coût du salarié...

- SDIRVE (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) : Le Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) s'est associé à la Métropole du Grand Nancy pour établir le SDIRVE. Philippe ARNOULD expose son interrogation sur le cadre dans lequel la CCVP va être amenée à valider ce schéma. Jean-Jacques BLAISE explique que des éléments plus concrets vont être envoyés d'ici une semaine. Le SDIRVE sera à valider avant l'été. Il prévoit pour le territoire de la CCVP 26 bornes en 2030 (soit 52 points de charge). La mise en place d'un tel schéma permet d'obtenir pour les raccordements un taux de réfaction de 75 % de la part d'Enedis. Le SDE prévoit par ailleurs une prise en charge de 70 % du coût des bornes neuves prévues dans le schéma et 50 % de leur coût de fonctionnement. L'ensemble du schéma représente un investissement de 40 M€ à l'échelle du département d'ici à 2035 (3700 points de charge dont 900 dits « rapides »). Le SDE appelle les communautés de communes membres à lui transférer au plus vite la compétence IRVE. Quelques données chiffrées sont données : la France compte actuellement 1,1 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables. En 2030, ils devraient être 8 millions, et 14 millions en 2035 (estimations d'Enedis et du bureau d'études en charge de l'élaboration du SDIRVE. Philippe ARNOULD précise que la CCVP a actuellement la compétence IRVE, mais c'est le PETR du Pays du Lunévillois qui est propriétaire des bornes actuellement déployées sur le territoire. Or le PETR n'est pas adhérent au SDE. Il serait éventuellement envisageable que le PETR rétrocède les bornes aux communautés de communes pour qu'elles les transfèrent ensuite au SDE, mais cela reste à préciser.
- Réunion SCOT : Une réunion d'échange sur le SCOT est prévue le 13/02. Philippe ARNOULD rappelle que les enjeux de la révision du SCOT sont considérables, il n'est pas possible que les 3 représentants de la CCVP auprès du SCOT soient les seuls à décider.
- Prochain conseil : La date du prochain conseil est reportée au 14 mars.
- Lignes cuivre Orange : Michel MARCEL explique que 17 communes ont reçu un courrier d'Orange relatif à la fin des lignes cuivre suite au déploiement de la fibre. Cette évolution n'est pas sans poser souci pour les personnes âgées sans portable ni internet. Michel CESAR ajoute que la réponse qu'il a eu à ses interrogations de la part d'Orange est que ces personnes devront se rapprocher de leur opérateur téléphonique pour qu'il leur propose une solution adaptée. Thierry MEURANT observe qu'un délai de prévenance de 5 ans est prévu, et n'est donc pas respecté par Orange qui annonce une fermeture technique en 2025. Il prévoit d'envoyer un courrier à Orange pour demander le respect de ce délai et propose un courrier commun. Michel CESAR évoque les soucis que la suppression des lignes cuivre peut poser pour les salles des fêtes (obligation de mettre un onduleur), les châteaux d'eau... Philippe ARNOULD remarque que seules les lignes cuivre continuent de fonctionner en cas de panne de courant prolongée. Il propose d'organiser très rapidement une réunion entre les communes concernées et Orange.
- Médecins généralistes : Lucie KIPPEURT alerte sur le départ en retraite en juillet prochain du Dr L'Huillier. Il ne restera alors sur Blâmont que le Dr Mathias (qui sera en retraite dans quelques années). Un vrai problème de présence médicale se pose à Blâmont. Les patients actuels ne trouvent pas de médecin pour les prendre en charge. Philippe ARNOULD va interpeller l'Agence Régionale de Santé et le conseil de surveillance de 3H Santé.